

Projet d'extension de la zone des Blanchisseries

Les lacunes du projet, les incohérences, les questions sans réponse

Ce soir, vous aurez à l'ordre du jour une délibération concernant le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) sur le périmètre d'extension de la ZAC des Blanchisseries.

Plusieurs associations locales et de très nombreux citoyens se sont exprimés contre ce projet lors de différentes réunions et sur le registre de consultation publique. En effet, c'est un projet qui relève d'une politique dépassée, qui est en contradiction complète avec d'autres actions du Pays Voironnais, qui coûtera cher, et dont la démarche est entachée de lacunes sévères.

La démarche et ses lacunes :

Tout projet d'implantation commerciale conçu dans les règles nécessite une étude de marché, c'est à dire une étude de l'offre ET de la demande, ainsi qu'une étude du milieu urbain environnant, en particulier celle des flux de déplacement futurs liés à la nouvelle implantation (auxquels s'ajoutent ici l'impact du futur hôpital et du projet immobilier sur l'ancien camping)

Pour ce projet, aucune étude de la demande du marché n'a été faite, aucune étude approfondie des projections de trafic n'a été présentée au public.

→ Fondamentalement, la validité du projet est à remettre en cause

Les incohérences :

- Le Pays Voironnais vient de clore une démarche « Agenda 21 » dans laquelle des élus, des associations, des citoyens se sont exprimés durant deux années. Il en ressort une forte demande pour le développement du commerce de proximité (axe A, orientation n° 4), la gestion des espaces, la préservation des ressources et de la biodiversité (axe B). L'extension des Blanchisseries va à l'encontre des objectifs de l'agenda 21.

→ Fondamentalement, la validité du projet est à remettre en cause

- Ces citoyens, qui se sont impliqués à des titres divers dans l'Agenda 21 risquent d'intégrer que leur investissement au service de la collectivité est traité avec mépris par celle-ci.

→ Sur le plan de la "démocratie participative" naissante, l'effet risque d'être dévastateur

- Très critique avec le commerce périphérique, le projet de SCoT et de DAC vise à « arrêter la création et l'extension en périphérie des villes des grandes zones de commerces quotidiens et des grandes surfaces généralistes ».

→ Le projet de dérogation prévu pour la zone des Blanchisseries est incompréhensible

- Ce projet d'extension prévoit également une expropriation de 4ha en zone agricole. L'acquisition de certaines parcelles mettrait en péril l'exploitation agricole voisine, reprise il y a quelques années par un couple de jeunes agriculteurs. La viabilité de leur entreprise est de plus en plus menacée par l'urbanisation croissante du secteur.

Le Pays Voironnais favorise par ailleurs l'agriculture (groupe de pilotage agriculture, comité local d'installation d'agriculteurs) et la biodiversité.

→ Détruire cette zone nous semble contradictoire avec cette politique

Le coût :

- Les aménagements hydrologiques, routiers et de compensation font monter le prix estimé à au moins 127 € / m², mais on peut s'attendre à plus. La différence serait payée par les contribuables afin que les espaces restent vendables. Cela n'est pas justifié, d'autant que les ressources financières sont

rare. De plus, l'étude de la demande n'ayant pas été faite, ce subventionnement risque de devenir une perte à la fois pour les commerces et la collectivité.

➔ **Fondamentalement, la validité du projet est à remettre en cause**

- La ville de Voiron engage actuellement des dépenses considérables pour redynamiser le commerce de centre ville, et redonner aux piétons et cyclistes la place qui leur revient (projet "Coeur de ville"). L'étude de la demande et de la santé des commerces actuels n'ayant pas été faite, personne ne peut affirmer que l'extension des Blanchisseries n'installera pas une concurrence dommageable aux commerces de proximité, sachant que les types de commerces envisagés ("Equipement de la maison", "Culture-loisirs") sont à une écrasante majorité implantables en centre ville ou proche.

➔ **Fondamentalement, la validité du projet est à remettre en cause**

L'environnement :

- Un espace commercial périphérique est plus consommateur d'espace et d'énergie, pour les mêmes fonctions qu'un espace en centre ville, au sol pour le foncier, les voiries et les parkings, en volume par la nature des constructions

- Un espace commercial périphérique est générateur de déplacements motorisés

- Cet espace commercial sera implanté au détriment d'une zone naturelle riche en biodiversité. Le Pays Voironnais ne peut décider d'une "compensation" pour les oiseaux, mammifères, et autres êtres vivants de la zone du "Pré aux arbres".

➔ **Fondamentalement, la validité du projet est à remettre en cause**

Nous, associations et habitants de Voiron et du Pays Voironnais, estimons que les inconvénients de ce projet l'emportent largement sur ses avantages et qu'il n'est pas (ou plus) d'utilité publique. Les temps ont changé.

Nous vous demandons de ne pas voter le lancement d'une procédure de DUP sur le périmètre d'extension de la ZAC des Blanchisseries et d'arrêter ce projet.

Merci de votre attention.

Associations signataires : ADTC - CEVC